

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 2 Juin

Madagascar colonie française

Le projet de loi déclarant Madagascar et les îles qui en dépendent colonie française, qui a été déposé sur le bureau de la Chambre par M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, porte également la signature de M. Méline, président du conseil, et de M. André Leboucq, ministre des colonies. Voici l'exposé des motifs :

Messieurs,

Depuis huit mois, les troupes françaises sont entrées à Tananarive, et le régime diplomatique et politique de la grande île n'est pas encore défini. Il est inutile d'insister sur les inconvénients d'un tel retard, tant en ce qui concerne la pacification intérieure de Madagascar que la nouvelle possession, qu'en ce qui touche les problèmes internationaux posés par la conquête.

Dès le début de l'entreprise, deux systèmes se sont trouvés en présence : l'un consistait à placer Madagascar sous le protectorat de la France, l'autre à faire de l'île une colonie française. La Chambre sait que le cabinet présidé par M. Ribot s'était prononcé pour le régime du protectorat avec toutes ses conséquences.

C'est ce régime qui était institué, soit par le projet de traité remis au général Duchesne, soit par l'acte unilatéral télégraphié le 18 septembre, et qui devait être signé exclusivement par la reine.

Le cabinet auquel nous succédons n'a pas cru devoir adopter ce système. Le traité signé par le général Duchesne n'a pas été ratifié, et la reine a dû signer un acte nouveau, qui écartait la formule du protectorat avec ses conséquences. Dans le nouvel acte, la reine « prenait connaissance de la déclaration de prise de possession de l'île de Madagascar par le gouvernement français. » Elle établissait ainsi un état de fait qui n'entraînait pas à proprement parler de cession ou d'adjonction de territoire. Il ne s'agissait seulement un « démembrement de

la souveraineté » qui laissait à la reine une partie de ses pouvoirs, ceux qui concernent l'administration intérieure de l'île.

Telles étaient les déclarations portées devant la Chambre.

La prise de possession de l'île avait d'ailleurs déjà été notifiée aux puissances par dépêche du 11 février 1896. Cette notification a donné lieu avec les principaux cabinets intéressés, à des échanges de vues qui ont motivé, de la part de certaines puissances, des demandes d'éclaircissement sur la portée d'une « prise de possession de fait », tant au point de vue diplomatique qu'au point de vue judiciaire et législatif.

Celles des puissances qui sont liées avec Madagascar par des traités antérieurs, ne nient pas que la disparition de la souveraineté indigène et la substitution pleine et entière de la souveraineté de la France à celle du gouvernement hova, aurait pour effet de faire disparaître *ipso facto* les anciens traités. Mais elles ne paraissent pas disposées à tirer les mêmes conséquences d'une simple déclaration de prise de possession.

Cependant, si en raison des sacrifices faits par la France pour établir son autorité à Madagascar, nous voulons assurer à nos nationaux et à nos produits une situation privilégiée dans la grande île, il est nécessaire que cette question des traités antérieurement existants soit tranchée dans le plus bref délai.

C'est dans ces conditions que le cabinet actuel a dû reprendre l'étude de la question. Pouvait-il revenir en arrière et s'efforcer de restaurer le système du protectorat détruit en quelque sorte avant même de naître par l'acte unilatéral signé par la reine le 18 janvier ? Comme le disait M. Charmes dans la séance du 19 mars 1896, « la reine ayant signé un second traité pouvait-on lui en faire signer un troisième ? »

Les événements ont marché, des déclarations sont faites et notifiées; des décisions inéluctables ont été arrêtées. En présence de faits acquis et consommés, le gouvernement, considérant les grands sacrifices faits

par la France pour la conquête de l'île, tenant compte de la nécessité de mettre fin à une incertitude et à un état de troubles qui en se prolongeant, menacent tous les intérêts engagés dans ce pays, vous propose de déclarer par une loi, que l'île de Madagascar et les îlots qui en dépendent, sont désormais une colonie française.

Dans l'état actuel de choses, cette solution nous a paru la plus claire, la plus simple, la plus logique, la seule propre à dissiper les obscurités qui enveloppent encore l'avenir de Madagascar.

Cette disposition de principe n'implique d'ailleurs, dans notre pensée, aucune modification en ce qui concerne la méthode à appliquer dans le gouvernement et l'administration intérieure de l'île. Prémuni contre les inconvénients et les périls de toute nature qui résulteraient d'une immixtion trop directe dans les affaires du pays et des excès du fonctionnarisme, le gouvernement n'entend nullement porter atteinte au statut individuel des habitants de l'île, aux lois, aux usages, aux institutions locales.

Deux indications vous permettront d'ailleurs, messieurs, de déterminer et de limiter, en même temps, à ce point de vue, la portée de la décision que nous sollicitons de vous.

Selon le régime du droit commun en matière coloniale, les lois françaises s'étendent désormais à l'île de Madagascar; mais, modifiées ou non, elles n'y entreront en application qu'au fur et à mesure qu'elles y auront fait l'objet d'une promulgation spéciale.

Il est également conforme aux précédents appliqués par un certain nombre de puissances coloniales et par la France elle-même que, dans l'administration intérieure, l'autorité des pouvoirs indigènes puisse être utilisée. La reine Ranavaloa conservera donc avec son titre, les avantages et les honneurs qu'ils lui confèrent; mais ils lui sont maintenus dans les conditions de l'acte unilatéral, signé par elle, sous la souveraineté de la France. Il en sera de même des chefs indi-

gènes, avec le concours desquels nous croirons devoir administrer les populations de l'île qui ne sont pas placées sous la domination hova.

Tel est, messieurs, dans ses grandes lignes le système que nous vous prions d'adopter pour mettre fin promptement aux incertitudes qui ont duré trop longtemps sur la nature et le principe de notre établissement dans la grande île africaine.

Dès que les questions de l'ordre diplomatique auront été réglées en vertu de l'acte que nous sollicitons de vous, nous vous demanderons d'établir promptement le régime économique de Madagascar, et nous serons prêts à vous faire connaître, au besoin dans un débat spécial, les vues du gouvernement sur l'organisation générale de notre nouvelle colonie de l'océan Indien.

En conséquence, le gouvernement soumet avec confiance à votre approbation le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE

Est déclarée colonie française l'île de Madagascar avec les îles qui en dépendent.

SUR LA FRONTIÈRE ITALIENNE

Nice, 30 mai.

Encore une arrestation arbitraire faite à la frontière par nos voisins; celle de M. Gabriel Laurent, expéditionnaire de la Banque de France.

M. Gabriel Laurent, profitant des fêtes de la Pentecôte, avait entrepris une petite excursion du côté de Breil et s'était muni d'un appareil photographique. Au cours de son excursion, il eut à passer la frontière pour aller prendre la voiture à Pigna, croisons-nous. Il en informa un douanier italien qui ne vit aucun mal à cela et laissa passer M. Gabriel Laurent. Mais, quelques instants après, notre compatriote était arrêté par des carabiniers.

Il expliqua son cas, pensant que tout se

répandues sur les traits de leur fille.

Le père et la fille se levèrent vivement.

Mme Mollien, très pâle encore, mal remise de sa maladie, aggravée par le chagrin que lui causait la rupture du mariage de Louise, s'appuyant sur leurs bras, se souleva à son tour et, soutenue par eux, gagna péniblement le salon. Le visiteur, dans lequel, comme la jeune fille, nos lecteurs ont reconnu le père Edmond, se tenait debout au milieu de la pièce, la large enveloppe que lui avait remise Savreux entre les doigts.

Il s'inclina profondément devant les trois personnes qui venaient d'entrer dans le salon.

Et, sans attendre de question, se présentant lui-même :

— Le père Edmond de l'ordre des frères prêcheurs de saint Dominique, fit-il d'une voix grave.

A leur tour les Mollien s'inclinèrent :

Le religieux reprit presque aussitôt s'adressant plus particulièrement à la jeune fille.

— J'ai une mission à remplir auprès de vous, mademoiselle, M. Paul Savreux m'a chargé de vous remettre ce pli, voilà pourquoi j'ai pris la liberté de vous déranger.

Mais, comme l'habit que je porte exclut le mystère et les moyens cachés, j'ai cru devoir vous faire cette remise en présence de votre père.

— Je n'ai rien de caché pour mes parents, mon père, vous pouvez donc leur remettre cette lettre, répondit Louise, très émue de l'accent grave et solennel du dominicain.

Le religieux secoua la tête :

— Non, dit-il, les dernières volontés d'un homme sont toujours sacrées, j'ai reçu mission de M. Savreux

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 17

HAINES MORTELLES

PAR

A. DES ORMEAUX

VIII

La maison Mollien

— Je souffre, c'est vrai; mais, soyez tranquille, mon amour est de me soumettre; je saurai vous obéir jusqu'au bout. Si les forces me manquent je vous demanderai la permission d'abandonner le monde et de me retirer dans un couvent.

— Incapable de se maîtriser plus longtemps, la jeune fille éclata en sanglots déchirants, profonds.

Le constructeur, désespéré du chagrin de sa fille, se pencha par cette douleur qu'il ne soupçonnait pas aussi intense, saisit affectueusement les mains de Louise et murmura doucement à lui, la serrant étroitement contre sa poitrine.

— Avec des paroles douces, méridiennes, avec des caresses comme on en a pour apaiser un gros chagrin, et, avec des câlineries maternelles il essaya de la rassurer.

— Voyons, fillette, murmura-t-il, ne pleure plus, on retrouvera ton M. Savreux, on ménagera sa fierté, on lui fournissant l'occasion de se justifier, et s'il est vraiment innocent, comme tu le penses, eh bien ?

c'est enten-tu, il deviendra mon fils.

Mais, je t'en supplie, méchante enfant sèche tes larmes, elle ferait trop de mal à ta mère qui est déjà si malade.

Les couleurs remontèrent aux joues de la jeune fille; elle prit son père par le cou, le força à baisser la tête jusqu'à ses lèvres, et l'embrassant longuement sur le front :

— Je suis bien tranquille, père chéri, dit-elle avec un joyeux sourire, nous reverrons bientôt ici M. Savreux.

Tu es bon, tiens, vois-tu, je ne pleure plus.

Et pourtant j'ai eu bien peur en lisant ce vilain journal, ajouta la malicieuse enfant.

Que serions-nous devenus, si M. Paul était mort sans nous avoir pardonnés !

— Je t'avoue, ma chérie, que je ne m'explique pas ce duel.

Pourquoi M. Savreux a-t-il provoqué Dubulle et refusé de se battre ensuite ? Voilà ce que j'ignore et ce que je tâcherais d'apprendre dans la journée; j'irai voir Lux d'Orgeval, l'ami intime de ton fiancé, peut-être pourra-t-il me renseigner.

Il aime beaucoup Savreux et je compte sur lui pour le ramener ici.

Et le digne homme, tout ragailardi à l'idée que les chagrins de sa fille étaient finis, heureux lui-même à l'idée qu'un simple malentendu séparait d'un homme qu'il aimait et estimait profondément, se frota joyeusement les mains, incapable de cacher sa joie.

— Allons déjeuner, fit-il, maintenant que la paix est faite

Il ajouta, un peu moqueur, taquin :

Ce soir, je m'occuperai de ton beau fiancé !

IX

Deux visites

Comme la famille Mollien allait sortir de table, la domestique entra, l'air comme éfaré.

— Qu'y a-t-il, Marie, demanda le constructeur.

— Il y a dans le salon un prêtre qui veut parler à monsieur et à mademoiselle

— Le connais-tu ? interrogea la jeune fille à son tour.

— Non, mademoiselle, ce n'est pas un de ceux qui viennent ordinairement faire appel à votre bourse pour les pauvres, je ne l'ai jamais vu.

Je crois même que ce n'est pas un curé comme les autres.

— Comment cela ?

— Voilà... sous son manteau noir, il a une robe toute blanche.

— C'est bien, dis à ce religieux que nous sommes là de suite.

La domestique sortit.

— Qui cela peut-il être ? demanda Mme Mollien avec qui nous n'avons pas encore fait connaissance.

— Je crois deviner, fit Louise en se frappant le front.

— Parle vite !

— Un religieux... une robe blanche... murmura la jeune fille se parlant à elle-même.

Et tout haut :

— Oui, j'y suis, c'est bien cela, ce doit être un dominicain, ce religieux que M. Savreux aimait tant et dont il nous parlait si souvent.

— Le père Edmond ?

— Oui.

— En ce cas, il doit venir de sa part, allons vite, firent le père et la mère qui lisaient l'inquiétude et l'anxiété

bornerait à une arrestation platonique. Malgré ses explications, il fut conduit à Vinimille, où l'on procéda à un interrogatoire pardevant l'autorité militaire.

M. Gabriel Laurent dut de nouveau décliner ses noms et qualités ; il se réclama naturellement du directeur de la Banque de France à Nice, M. Doumergue. Rien n'y fit. On lui répondit que l'instruction devait suivre son cours ; il fallut télégraphier à San-Remo, à Port-Maurice, à Rome.

— Du reste, dit-on très aimablement à l'infortuné jeune homme, votre qualité de Français suffit à vous faire maintenir en état d'arrestation.

Enfin, grâce aux actives démarches de M. Doumergue, directeur de la Banque de France à Nice, et surtout après certaine mesure énergique prise par lui et consistant à refuser la négociation de toutes les valeurs de commerce italiennes jusqu'à ce que son employé soit relâché, M. Gabriel Laurent vient d'être remis en liberté.

Nous sommes en mesure, s'il le faut, de citer des cas d'arrestations semblables, toutes terminées plus ou moins au préjudice des victimes de cet arbitraire, sans que l'administration française ait fait quoi que ce soit pour les tirer d'embaras et encore moins pour demander une juste réparation.

Rien n'est plus facile cependant que de faire cesser cet état de choses. Il suffirait pour cela que chaque arrestation arbitraire soit suivie, en France, d'un arrêté d'expulsion contre quelques-uns (ils sont légion) des Italiens établis à Nice, et qui profitent de la situation florissante qu'ils se sont faite sur notre sol pour servir, sans même s'en cacher, d'agents dévoués aux intrigues et à l'espionnage italiens.

INFORMATIONS

La Catastrophe de Moscou

Une épouvantable catastrophe est venue attrister les fêtes de Moscou, si brillantes jusqu'ici.

Une bousculade terrible s'est produite dans la foule massée sur le champ de Kodynsky pour assister à la fête populaire donnée par le tzar à son peuple.

Près de 1,200 personnes ont péri étouffées.

Récit d'un témoin

Une des nombreuses personnes blessées dans la bagarre a fait du terrible accident le récit suivant :

Contrairement aux ordres formels d'après lesquels les ouvriers de fabrique ne devaient arriver sur le champ Kodynsky qu'à huit heures, j'étais parti dans la nuit. En arrivant à Kodynsky, vers trois heures, je trouvai les abords occu-

de vous remettre cette lettre, je ne la remettrai qu'à vous.

Puis, se tournant vers le père et la mère intrigués du message et étonnés du choix du messenger, le père Edmond continua :

— Mes paroles vous semblent étranges, sans doute, mon attitude inqualifiable j'ai l'air de pousser mademoiselle à la rébellion, pardonnez-moi, mais j'ai une telle confiance en la loyauté de M. Savreux que si j'avais une fille je lui permettrais de correspondre avec ce noble jeune homme sans jamais intervenir.

Après une pause, attendant une réponse, le religieux ajouta :

— Me permettez-vous de remettre cette lettre à mademoiselle ?

— Vous venez, mon père, d'entendre ce qu'a dit notre fille répondit Mme Mollien, elle n'hésitera pas à nous communiquer le contenu de ce pli, nous vous autorisons à le lui remettre.

L'industriel, sans répondre, inclina la tête en signe d'assentiment.

La jeune fille prit la large enveloppe que lui tendait le dominicain, elle en fit sauter les cachets et présentant la lettre toute dépliée à son père, avant même que d'y avoir jeté les yeux :

— Je n'oublierai jamais le respect qui vous est dû mon père, dit-elle, vous me la communiquerez quand vous l'aurez lue, si vous le jugez convenable.

Des larmes d'attendrissement montèrent aux yeux de M. et de Mme Mollien, ils comprenaient tout ce qu'il y avait de respectueux et d'héroïque dans l'acte de leur fille qu'une curiosité légitime et l'inquiétude devoraient en ce moment.

Le religieux, lui-même, ne put s'empêcher de mani-

pés par des paysans venus de villages lointains. D'heure en heure l'affluence augmentait et des moujiks attendaient avec impatience le commencement de la distribution.

Vers six heures, un mouvement se produisit. Le bruit venait de courir, dans la foule surexcitée des paysans, que les ouvriers de fabrique arrivaient et allaient être servis les premiers. Une immense poussée eut lieu parmi les moujiks.

Le poste protégeant l'entrée, gardée par une dizaine de cosaques, fut enlevé, et les premiers arrivants prirent d'assaut les baraques, défonçant et brisant tout. En entendant le cliquetis des bois, les moujiks surexcités avancèrent, sans prendre garde, jusqu'au ravin qui longe le champ de Kodynsky, et une foule énorme fut précipitée dans le fond, formant un vaste entassement.

Comme j'étais derrière, j'arrivai lorsque le gouffre était comblé et je pus, à grand-peine, me sauver en marchant sur les autres. Affolé par les cris et les gémissements des blessés, je courus longtemps sans m'arrêter.

L'Empereur

L'empereur, péniblement affecté par cet événement, a donné aussitôt, et avant de se rendre au pavillon dressé à l'entrée de la fête, les ordres en faveur des familles des victimes.

L'empereur a ordonné que chaque famille des décédés recevra mille roubles, et que les frais d'inhumation seront mis à la charge du Trésor particulier.

Accident mortel à l'école de Saint-Cyr

Versailles, 30 mai.

Voici les détails recueillis à l'École de Saint-Cyr sur l'accident mortel dont a été victime M. de La Panouse.

C'est au manège, pendant « l'école de saut », que l'accident s'est produit. Pour cet exercice, on attache un cheval, « le sauteur », par l'encolure, entre deux piquets ; le cavalier monte en selle, on excite alors le cheval qui, ne pouvant s'échapper, fait des bonds désordonnés. Cet exercice a pour but d'assouplir les reins du cavalier et de lui donner l'assiette.

Cet exercice était considéré jusqu'à ce jour comme sans danger. Une épaisse couche de sciure de bois couvre le sol du manège. D'autre part, deux hommes, un de chaque côté, sont prêts à recevoir dans leurs bras le cavalier lorsqu'il perd l'équilibre.

Les élèves de Saint-Cyr et de Saumur aiment du reste, beaucoup l'école du saut, qui est pour eux une véritable récréation, et il a fallu un concours fatal de circonstances pour que l'accident mortel d'hier se produisît.

Il était sept heures et demie. Depuis cinq à six minutes, M. Paul de La Panouse était sur le « sauteur », et le lieutenant qui commandait l'exercice venait de lui adresser des compliments pour la façon dont il se tenait en selle.

Tout à coup, après avoir bondi, le cheval fléchit sur les jambes de devant et s'agenouilla. M. de La Panouse passa par-dessus la tête du cheval et l'animal, en essayant de se relever, culbuta et vint s'abattre, les quatre fers en l'air, sur le malheureux jeune homme ; le pommeau de la selle brisa les vertèbres cervicales de l'élève officier ; le sang s'échappait à flots par une horrible blessure.

Le médecin-major, appelé en toute hâte, ne put que constater la mort.

fester l'admiration que lui inspirait la conduite de la jeune fille.

— C'est bien, ma chère enfant, fit-il, vous avez une façon très élevée de comprendre le respect que les enfants doivent à leurs parents, cela vous sera compté.

Pendant ce temps, M. et Mme Mollien, avaient promptement parcouru la lettre de Savreux, elle était très courte du reste.

Quand ils eurent achevé leur lecture, la mère pleurait franchement, le père effroyablement pâle, osait à peine lever les yeux sur son enfant.

A son tour il lui tendit la lettre de Paul et tandis que la jeune fille la dévorait des yeux, un silence profond régnait dans la vaste pièce.

Dès les premiers mots, les traits de Loïse se détendirent et une lueur de triomphe brilla dans son regard.

Incapable de se contenir plus longtemps, elle laissa échapper un cri où se résumait sa foi en l'honnêteté de Savreux et son loyal amour pour lui.

— Ah ! s'écria-t-elle, je savais bien qu'il était innocent ! mon Dieu, je vous remercie de m'avoir donné la force de ne pas douter de lui.

Elle reprit sa lecture.

Comme nous l'avons dit, la lettre était brève, sans aucune récrimination ; en quelques mots Savreux se justifiait, rien de plus, elle avait été écrite avant sa résolution de ne pas se battre.

« Mademoiselle, disait cette lettre que Paul considérait comme son testament, je me bats demain contre l'auteur des lettres anonymes que votre père a reçues et m'a fait parvenir.

Vainqueur ou vaincu, je serais mort demain pour vous et mes amis, vous n'entendrez plus parler de moi.

Ce tragique événement a causé dans toute l'École une consternation profonde.

M. de La Panouse était âgé de vingt et un ans ; élève de deuxième année à l'École, il devait en sortir dans quelques mois comme sous-lieutenant de cavalerie.

Le père de l'infortuné jeune homme, qui habite un hôtel particulier, faubourg Saint-Honoré, à Paris, a été prévenu par dépêche du malheur qui venait de le frapper. Il est parti immédiatement pour Saint-Cyr, où il est arrivé dans la matinée.

Les obsèques du malheureux jeune homme ont eu lieu à Creysse (Dordogne).

M. Benjamin Constant

Le titulaire de la médaille d'honneur de peinture du salon des Champs-Élysées, M. Benjamin Constant, de Toulouse, a raconté à un rédacteur du *Temps* ses débuts dans la carrière artistique. De cette conversation, nous extrayons les passages suivants :

— Je suis un enfant de Toulouse, né à Paris. Mes parents étaient toulousains, je devais l'être. A peine sévré, à deux ans, je m'arrachais aux séductions de la grande ville. Ma pauvre mère venait de mourir ; mon père ne pouvait m'élever seul. Il me remit, à Toulouse, aux mains de ses deux sœurs, qui furent pour moi les mères les plus attentives, les plus tendres qu'orphelin puisse rêver.

De ma première enfance, rien à dire ; elle fut choyée au possible ; elle fut douce, et cette douceur se prolongea jusqu'au jour où, mes études terminées, je dus songer à me choisir, comme tout le monde, une carrière. Je me suis demandé bien des fois celle que j'aurais choisie, si j'avais été élevé ailleurs qu'à Toulouse. Il y a gros à parier que j'eusse été avocat, magistrat ou médecin. A Toulouse, il n'y avait pas moyen d'hésiter. Dans une ville comme celle-là, où tout parle d'art, où un admirable Musée vous tire l'œil, où chaque génération à peine née n'entend que glorifier des artistes, quiconque a la moindre disposition pour l'art y est voué, beaucoup plus que l'enfant voué au bleu n'est consacré à la vierge. Je devais être artiste, je le fus.

En 1862, j'entrai à l'école des beaux-arts de Toulouse, j'avais dix-sept ans. Le grand nom de Falguières et celui de Jean-Paul Laurens, tous deux déjà célèbres, me hantaient. J'avais vu de ce dernier, au musée de la ville, plusieurs toiles et des toiles qui, malgré l'extrême jeunesse du peintre, affirmaient avec le même éclat qu'aujourd'hui la science de construction, la belle et forte couleur, la conscience qui caractérisent son tempérament artistique, et à côté de Jean-Paul Laurens et de Falguière, dont les succès m'hypnotisaient, j'avais pour m'encourager dans mes rêves, me guider dans mes premiers travaux, un ami encore à ses débuts et qui ne devait pas être moins célèbre, le statuaire Mercier. Que de fois nous sommes allés de compagnie dans la banlieue de Toulouse chercher des points de vue et barbouiller dans un joli coin de vilaines toiles !

CHRONIQUE LOCALE

Obsèques de Mgr Grimardias

Les obsèques de Mgr Grimardias, évêque de Cahors, ont eu lieu ce matin à dix heures,

Laissez-moi donc me justifier à cette minute extrême. Je peux renoncer à votre main, je n'ai pas le droit de vous laisser soupçonner mon honneur et ma loyauté.

Je suis ruiné, c'est vrai ! j'ai payé une dette de jeu, c'est vrai encore !

La dette était au nom de mon frère, qui l'avait contractée et non à mon compte personnel ; ma fortune a été ébréchée d'abord, engloutie ensuite pour sauver l'honneur de mon nom, compromis dans des tripots par un autre que moi. C'est un secret de famille que je vous livre, mais il le fallait.

J'ai rompu un premier mariage c'est également vrai. Les lettres n'en indiquent pas la cause, permettez-moi de la taire.

C'est un secret qui n'est pas le mien, j'aurais pu le révéler à ma fiancée, je n'ai pas le droit de le faire connaître à une étrangère !

Voilà ce que je voulais vous apprendre quand on m'a refusé votre porte, voilà ce que vous disaient les lettres qu'on m'a renvoyées sans les avoir ouvertes.

Adieu, mademoiselle, je pars convaincu que vous me rendrez votre estime, et que vous me pardonnerez cette lettre comme je vous pardonne votre doute.

Louise resta quelques minutes anéantie, écrasée par l'impitoyable conclusion de Paul.

Sa joie s'était brusquement évanouie.

Elle regardait tour à tour, sans mot dire, le religieux toujours debout au milieu de la vaste pièce et ses parents atterrés, sans voix devant son immense douleur.

Elle sembla, enfin, prendre une énergique résolution et, s'avançant vers le père Edmond :

— Tenez, lisez, mon père, fit-elle d'une voix ferme en lui tendant la fatale lettre, nous avons besoin de vos

nous ne dirons pas avec une grande pompe, puisque toute pompe avait été écartée par la volonté même du défunt, mais avec une véritable explosion de sympathie populaire.

Nous reviendrons sur tous les détails de la cérémonie funèbre ; qu'il nous suffise de dire aujourd'hui que la population, tout entière, a compris la grande perte qu'elle vient de faire, et qu'elle s'est associée du fond du cœur, à la douleur de la famille du vénéré prélat.

Le « Phénix »

Le commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Cahors, nous adresse la note suivante :

A la suite de l'incendie qui s'est produit le mois dernier dans la maison Arnaud, rue du Pont-Neuf à Cahors, la compagnie d'assurance *Le Phénix* à laquelle était assuré l'immeuble incendié, a fait verser, à titre de gratification pour le zèle et le dévouement dont ils ont fait preuve dans cette circonstance, une somme de 45 fr. à la caisse de secours en cas d'accident des sapeurs-pompiers.

Les sapeurs-pompiers reconnaissants adressent tous leurs remerciements à la compagnie d'assurance *Le Phénix* et à son agent général M. Séguy.

Distinction honorifique

La Société pour l'instruction et la protection des sourds-muets et des entendants-parlants, vient de décerner une mention honorable à Mme Adèle Dumas, née Grégoire, institutrice à Bagoux, pour le zèle qu'elle a montré dans l'enseignement simultané de la lecture pour une enfant sourde-muette et les jeunes enfants qui commencent à lire.

Concert de l'Orphéon

Nous disions, dans un de nos derniers articles, relatif au concert que l'Orphéon de Cahors donnera le dimanche 7 juin prochain, qu'au programme figuraient les deux grands succès du Chat-Noir de Paris, la *Marche à l'Etoile* et l'*Enfant prodigue* ; la représentation de ces deux chefs-d'œuvre, qu'il ne nous a jamais été donné d'applaudir sur notre scène, constituait déjà un puissant attrait à cette soirée sans précédent. Nous devons ajouter qu'une agréable surprise nous était encore réservée par notre excellente Société chorale elle-même qui, la première en province, aura le plaisir d'offrir au public caudorcien l'exécution d'une œuvre interprétée à Paris naguère par un de nos premiers orphéons : la superbe valse de Strauss, *Le Beau Danube Bleu*, sera en effet chanté au concert du 7 juin, avec accompagnement d'un brillant orchestre de vingt musiciens.

Nous avons raison d'annoncer que le programme de cette soirée est un des mieux composés qu'il nous soit permis de souhaiter, et nous sommes certain que la population se rendra en foule au théâtre afin d'applaudir nos vaillants chanteurs et leur prouver toute sa gratitude pour le soin jaloux qu'ils mettent à être agréables à leurs compatriotes.

conseils ; vous aimez M. Savreux, vous ne nous les refuserez pas.

Et, se tournant vers l'industriel :

— Il ne s'agit plus de pleurer, mon père, nous avons commis une grande injustice, il faut la réparer.

— Nous pardonneras-tu jamais, lui demanda la mère en sanglotant ?

La jeune fille éperdue, se jeta dans ses bras.

— Tais-toi, mère fit-elle, vous vous êtes trompés, mais vous vouliez mon bonheur, je vous remercie et vous suis reconnaissante de ce que vous avez fait.

L'héroïque enfant se redressa, étouffée par le sublime mensonge qu'elle venait de commettre, et, se rapprochant du religieux :

— Eh bien ! mon père, que pensez-vous de cette lettre ?

— Tout ce qu'elle dit est vrai, répondit évasivement le dominicain, je connaissais ces faits depuis longtemps.

Il ajouta :

— Paul me les a confirmés le soir où il est venu me prier de me rendre auprès de vous.

Je puis même vous dire que s'il a rompu un premier mariage, c'est par scrupule, pour ne pas entrer dans une famille dont la fortune, mal acquise, jetait un voile d'ombre sur l'honneur.

— Mais, où est-il, maintenant ? demanda M. Mollien qui, peu à peu, avait repris son sang-froid.

— Je l'ignore, mais j'ai bien peur qu'il soit parti comme il l'annonce. Paul ne prend jamais une décision à la légère !

— Pourquoi ne s'est-il pas battu ?

(A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION AUX PLAGES DE LA BRETAGNE

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduite de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours)

peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en déca.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS
L. AUBOURG & Co
 4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)
 PARIS

La Maison L. AUBOURG & Co, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'adresser à M. DUEZ, Directeur
 4, Rue S^{te}-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

25 ANS DE SUCCÈS.



MAISON DE CONFIANCE
 POUR
LA POSE DES DENTS
 Le Redressement
 & toutes les Opérations relatives
 à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD
 Chirurgien-Dentiste
 16 Rue du Maréchal Brune
 BRIVE (CORRÈZE)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
 ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

AVIS
 Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay × Coudere, Aramon × Rupestris Ganzin, Mourvèdre × Rupestris, Bourisquon × Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

4^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

La Prévoyante de France

rue de Trévis, 21, Paris. Capital au décès et rentes viagères 60 0/0 au-dessous de toutes les C^{ies}, demande directeurs et agents dans chefs-lieux, arrondissements et cantons. Belle situation. Portefeuille.

IMPUISSANCE de l'homme Stérilité de la femme. Pilules effet immédiat, sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique Spitaels, ph., Lille. Envoi discret.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France 5 fr.

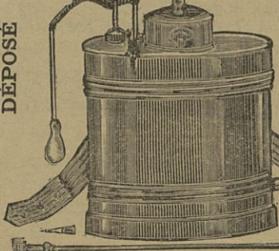
Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTON

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
 A pompe directe et air comprimé
 1^{ers} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
 Dans les principaux Centres viticoles de France
 Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
 28 P. CUIVRE JAUNE — 32 P. CUIVRE ROUGE



F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
 Chevalier du Mérite Agricole
 18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
 NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

GRANDE MARQUE NATIONALE

CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

| | | | |
|----------------------|----------------------------|---|----------------------------|
| Bicyclette de luxe | 500 fr. pneumatique DUNLOP | Bicyclette de luxe p ^e dames | 575 fr. pneumatique DUNLOP |
| id. n ^o 1 | 375 fr. — | id. n ^o 1 | 450 fr. — |
| id. n ^o 2 | 325 fr. — | id. n ^o 2 | 375 fr. — |

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.



Clément